

# **DELIBERATION**

## **SEANCE DU 6 Mars 2015**

*L'an Deux Mil quinze, le six mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Alain Le Goff

*Réuni sous la présidence de Mr Jean Claude Minard, élu Président de séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :*

**Vote**  
**Compte Administratif**  
**2014**

**Investissement :**

**Dépenses :**

- Réalisées : 118 263.00 €
- Reste à réaliser : 1 000.00 €

**Recettes :**

- Réalisées : 122 298.53 €
- Reste à réaliser :

**Fonctionnement**

**Dépenses :**

- Réalisées : 317 273.81 €

**Recettes :**

- Réalisées : 401 339.98 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

- Investissement : 4 035.53 €
- Fonctionnement : 84 066.17 €
- Résultat global : 88 101.70 €

**Vote**  
**Compte de Gestion**  
**2014**

*Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion est établi par Mme le Receveur pour l'année 2014.*

*Mr le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.*

*Le compte de gestion est ensuite soumis aux conseillers municipaux en même temps que le compte administratif.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées, et les résultats de l'exercice.*

**Affectation**  
**Des résultats**

-----  
*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,*

*Constatant que le compte administratif fait apparaître :*

- un excédent de fonctionnement :	63 997.66 €
- un excédent reporté	20 068.51 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé	<b>84 066.17 €</b>
- un excédent d'investissement	4 035.53 €
- un déficit des Restes à réaliser	1 000.00 €
- soit un excédent de financement	<b>3 035.53 €</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :*

- Résultat d'exploitation : excédent	<b>84 066.17 €</b>
- Affectation complémentaire (1068)	<b>0.00 €</b>
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>84 066.17 €</b>
Résultat d'investissement reporté (001)	<b>4 035.53 €</b>

**Location logement**

-----  
*Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la personne qui a visité le logement, devait nous donner sa décision avant le 6 mars 2015. A ce jour, nous n'avons pas reçu de demande. Par conséquent, le logement reste à louer*

**Participation**  
**UDDAR 03**

-----  
*Mr le Maire présente une demande de participation financière de l'Union Départementale des Associations d'Animation du milieu Rural de l'Allier (UDDAR 03) pour un montant de 379 € au titre de l'année 2015.*

*Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable. Cette dépense sera prévue au Budget Primitif 2015*

**Mise à disposition**  
**de Mme Béatrice**  
**GOVIGNON**

-----  
*Mr le Maire, informe le conseil municipal que l'enseignante actuellement en poste n'a pas besoin le matin des services de Madame Béatrice Govignon, employée de la communauté de communes du Pays de Tronçais.*

*Une convention de mise à disposition de cet agent, jusqu'à la fin de*

*l'année scolaire est proposée. Il s'agit d'une disposition temporaire. Bien sûr, si un besoin survient à l'école, cet agent reprendra immédiatement ses fonctions au sein de l'école*

*Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable, charge et autorise Mr le maire à faire toutes les démarches nécessaires.*

### **Site internet**

*A la demande de Mr le Maire, Mr Francis Leblanc présente au conseil municipal le futur site internet. Il est conçu de façon relativement simple, pour faciliter la recherche.*

*Il est composé de trois entités de base ; la page, l'évènement et l'article.*

*Il est à souligner que cette création est sans incidence financière pour la commune puisqu'elle est réalisée par Mr Leblanc. Seul l'hébergement professionnel s'élève à 6€ TTC mensuel, avec un engagement d'un an.*

*Ce site devrait être publié en juin, et une présentation sera faite aux habitants.*

### **Compte rendu Des commissions**

*- Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion avec les associations communales.*

*Lors de cette réunion il a présenté les conditions d'attributions des subventions, ainsi que le règlement d'utilisation de la salle polyvalente.*

*Puis toujours concernant la salle polyvalente, il les a informés que la commune envisage de réaliser des travaux d'isolation. C'est une opportunité pour la réaménager afin qu'elle réponde mieux aux besoins présents et à venir. C'est pour cette raison que le conseil municipal tient à connaître les souhaits des associations. Après cette première étape, un cahier des charges sera établi par la commission des bâtiments, puis soumis au conseil municipal, pour validation.*

*- Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu de la commission voirie au sein de la communauté de communes du Pays de Tronçais. Il précise que l'ensemble des devis a été retenu, ainsi que l'achat des panneaux directionnels et de positionnement.*

*- Mr Francis Leblanc donne le compte rendu de la visite du CNE 03. Afin d'informer le public de la protection du site, le CNE03 va installer une signalétique détaillée par des :*

- panneaux d'information,*
- panneaux pédagogique.*

### **Panneaux danger Sur chemin communal**

*Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'en accord avec la communauté de commune du pays de Tronçais, il a été décidé de poser des panneaux indiquant un danger, sur le chemin communal au niveau de la ferme des tailles, afin de prévenir les usagers de cette route.*

*En effet, les bâtiments de cette ferme sont répartis de chaque côté de la voie, ce qui oblige de nombreuses sorties, pouvant provoquer des accidents.*

***Adhésion « Association  
départementale des  
Communes forestières »***

*Mr le Maire présente une demande d'adhésion à l'association départementale des communes forestières et à la fédération nationale.*

*Après débat, le Conseil Municipal estime que la commune n'est pas concernée et décide de ne pas adhérer*

**QUESTIONS DIVERSES**

***Micro crèche  
« Pétronille »***

*Monsieur le Maire présente une demande subvention de fonctionnement de la micro crèche « Pétronille » d'un montant de 794€. D'autre part la commune a aussi la possibilité de réserver un berceau pour un montant annuel unitaire de 2 900 €.*

*Après débat, le conseil municipal refuse cette demande et décide de maintenir sa position. En effet ce projet va à l'encontre des besoins de la commune et de ses habitants.*

***Elections  
départementales***

-----  
*Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'établir le tour de garde pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.*

*Le tableau est établi avec les horaires de permanence de chacun.*